



DOSSIER DE CANDIDATURE

COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN



**APPEL À PROJETS
POUR LES DEVANTURES
COMMERCIALES**

Délégation Economique - Service City Manager

31, Jean-Jacques FAYEL – 97150 SAINT MARTIN

Tél : 0690 66 10 96 – port : 0690 59 09 67

Mail : citymanager@com-saint-martin.fr



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

1/ Principe

La Collectivité de Saint-Martin soutient la rénovation et la sécurisation des devantures commerciales ainsi que la réhabilitation des enseignes pour les commerces et artisans dans la ville de Marigot et sur le boulevard de Grand-Case.

2/ Objet du présent règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif de subventionnement au profit des entreprises commerciales et artisanales et de services en phase de création, reprise, modernisation ou développement.

3/ Bénéficiaires

Artisans et commerçants immatriculés et exerçant dans la ville de Marigot et sur le boulevard de Grand-Case.

Les demandeurs doivent être inscrits au Répertoire des Métiers ou au Registre du commerce et à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise ne doit pas dépasser 500 000 euros HT.

Sont exclus :

- Les agences immobilières
- Les professions libérales
- Les pharmacies et professions paramédicales
- Les hôtels

4/ Nature des travaux

- Restructuration de la vitrine à l'exclusion des aménagements intérieurs de celle-ci
- Eclairage extérieur et sécurisation (rideau ou alarme d'intrusion)
- Enseigne
- Travaux d'embellissement et rafraichissement de la devanture
- Auvents et stores
- Accessibilité handicapée

5/ Fixation du montant de subvention

L'assiette des investissements est éligible à partir de 1000 €. **La subvention maximale est de 50 % de l'investissement éligible et plafonnée à 8 000 €.**

Après examen du dossier, la Collectivité notifie par courrier au bénéficiaire le montant prévisionnel de la subvention sur la base de devis complets.

Toutefois, **la subvention ne sera versée qu'après travaux** et approbation de la convention par le conseil exécutif, sous réserve de la conformité des travaux à l'autorisation d'urbanisme.

6/ Conditions de recevabilité

Pour demander une subvention, le commerçant ou l'artisan doit :

- Déposer et obtenir préalablement une demande d'autorisation préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme
- Déposer un dossier complet comprenant des éléments administratifs et financiers de l'entreprise (cf liste des pièces)
- Disposer de l'accord écrit du propriétaire des murs

Le dépôt de la demande de subvention auprès des services de la Collectivité ne constitue en aucun cas un accord de subvention.

7/ Attribution de la subvention

La décision d'attribution et son montant feront l'objet d'une convention individuelle entre la Collectivité et le bénéficiaire.

Le montant de la subvention est calculé sur la base des factures des travaux réalisés conformément au dossier de demande de subvention.

8/ Condition de versement de la subvention

La subvention sera versée en un seul règlement, après exécution totale des travaux, sur la base des factures acquittées.

Le bénéficiaire devra informer la cellule de contrôle des services de l'urbanisme et le service de la City Manager de l'achèvement des travaux.

La Collectivité s'assurera de la bonne réalisation et du respect des règles d'urbanisme.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Dossier Déposé par :

Entreprise :

Nom du porteur :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail :

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination :

SIRET :

Code Naf :

Forme juridique :

Date de création ou de reprise :

Formule d'exploitation :

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

- Fonds : Propriétaire Locataire

(Décrire en quelques phrases en quoi consistent les travaux)

ECHEANCIER DES TRAVAUX

Date de début :

Durée des travaux :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Nature des investissements	Total	Dépenses subventionnables	Ressources	Total
			Autofinancement	
			Emprunt	
			Subvention COM	
			Autres Subventions	
Total Dépenses			Total Recettes	

MONTANT SOLLICITE :

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Je soussigné, certifie :

- Que les renseignements figurant dans ce dossier sont exacts,
- Que l'entreprise que je représente est à jour dans le paiement de ses obligations fiscales et sociales
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'opération.

Fait à Saint-Martin, le

Signature du demandeur



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande de subvention daté et signé par le demandeur, comprenant :
 - Devis récents
 - Bilan comptable de la dernière année
 - Kbis ou extrait du Répertoire des Métiers
 - Rib au nom de la société
 - Déclaration préalable de travaux fournie par le Service de l'urbanisme

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- Des factures acquittées (avec date et mode de paiement)
- Un état récapitulatif des dépenses
- Attestation du Trésor public et de l'Urssaf justifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations sociales et fiscales